MAIRIE DE GENTE
5 route de la Mairie
16130 GENTE
Tél : 05.45.83.73.97/Fax : 05.45.83.64.34
E-mail : mairiedegente@wanadoo.fr

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2023

Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-sept février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22/02/2023

Présents : BERNARD Carmen, NOËL Christine, FRÉDÉRIC Romain, JASMIN Nathalie, GOURRAUD-BABIN Maryse, FRADIN Elisabeth, DA COSTA Paulo, OSES Laura, JASMIN Maria-Rosa, SEGUIN Gérard, LALIDA Patrick, BARRÉ Françoise.

Absents excusés : SEGUIN Gaël, COUVRY Anthony, CHABROL Isabelle.

Secrétaire de séance : SEGUIN Gérard

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune.

Madame JASMIN Maria-Rosa est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

1- Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le chargé de mission PLUi, nous a fait parvenir à sa demande une documentation concernant le PADD. Une projection est faite en ce sens afin d'expliquer à quoi sert un PADD.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délibération concernant le PADD

2- Ouverture de crédit avant ouverture du Budget primitif :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant une ouverture de crédit concernant des travaux d'électricité pour l'installation de la chambre froide qui se trouvait dans la salle des fêtes dans le local chaufferie de la commune, afin que les associations qui organisent des manifestations dans le parc puisse l'utiliser. La délibération est adoptée à l'unanimité et Madame le Maire est autorisée à faire l'ouverture de crédit.

3- Taxe d'aménagement – Reversement de la part intercommunale :

Suite à des précisions apportées par Grand-Cognac, Madame le Maire propose à l'assemblée de reverser la taxe d'aménagement perçue à partir du 1er janvier pour la zone d'activité. L'ensemble du Conseil Municipal se prononce favorablement à l'adoption de la délibération.

4- Délibération pour mise en place d'une déclaration préalable pour la création de clôture :

Madame Le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de prendre une délibération afin d'instaurer l'obligation de déposer une déclaration préalable de travaux en en cas d'édification de clôture sur l'ensemble du territoire communale.
La délibération est approuvée à l'unanimité.

5- Questions diverses :

a- Devis douches foot :

Les vestiaires du foot ont de nouveaux des problèmes au niveau des douches, il faut donc prévoir le remplacement de deux panneaux ainsi que le remplacement de deux robinets extérieurs. Deux devis ont été demandés et les travaux seront effectués par l'entreprise MERLET.

b- Point augmentation du prix EDF :

Madame Le Maire informe que les prix de l'électricité ont considérablement augmenté, passant de **8,859** c€/KWh à **70,445** c€/KWh pour les heures pleine hiver, et de **6,569** c€/KWh à **28,665** c€/KWh pour les heures creuses hiver. La facture de janvier 2022 était de **1590,42** € et celle de janvier 2023 est de **4426,10**€ (pour une consommation moindre que celle de l'année dernière) soit une différence de **2835,68** €. Le prix a été multiplié par **8** pour les heures pleines et par **4,5** pour les heures creuses.
Afin de limiter les dépenses liés à l'électricité, la municipalité regarde comment faire encore diminuer la consommation énergétique.

c- Demande de mise en place de ruches lieu-dit MONTEVILLE :

Madame Le Maire informe qu'elle a reçu une demande de la part d'un administré demandant l'installation de ruche au lieu-dit Monteville sur la commune de Genté. L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à l'installation de ruches sur la commune.

d- Attribution de compensations de Grand-Cognac pour les communes :

Madame Le Maire donne lecture des attributions de compensations pour l'année 2023 remise à la collectivité par Grand-Cognac en fonctionnement 145 384 € et en investissement 52 754 €. Le Conseil Municipal prend bonne note de ses informations.

La municipalité envisage de faire une extension du cimetière communale pour l'année 2023/2024, afin de pallier au manque de places. Des études sont en cours afin d'étudier les projets.

****

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Prochain Conseil Municipal le 03 avril 2023 à 18h30 dans la salle du Conseil

CM DU 27.02.2023

Le Maire,
Carmen BERNARD

MAIRIE DE GENTE
Charente

Délibération 27-02-2023-01 –Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Grand-Cognac : Second débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) – Approuvée à l'unanimité
Délibération 27-02-2023-02 – Reversement de la part intercommunale de la taxe d'aménagement– Approuvée à l'unanimité
Délibération 27-02-2023-03 – Ouverture de crédit avant ouverture du Budget Primitif – Approuvée à l'unanimité
Délibération 27-02-2023-04 – Institution des déclarations préalables pour la réalisation de clôtures – Approuvée à l'unanimité